

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel le lundi 15 avril 2024, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

99, chemin Auclair (lot 5 134 748 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Une allée d'accès à une aire de stationnement d'une largeur de 18 m alors que l'article 15.5 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une largeur maximale de 6.1 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 12 avril 2024, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :

urbanisme@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 26 mars 2024.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin





CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 420 du code municipal)

Dérogation mineure - 99, chemin Auclair (lot 5 134 748 du cadastre du Québec)

Je soussignée, Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, le 26 mars 2024, entre 10h00 et 16h00, tel que prévu dans le règlement 278-22 concernant les modalités de publication des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26 mars 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Lemelin